



Date	12/03/2020
Soumis par	Raymond Garner
Objet	Renouvellement de contrat du surintendant de drainage
# du dossier	

RAPPORT N°

INF2020-07

1) **NATURE / OBJECTIF :**

La nature de ce rapport est d'obtenir l'approbation du Conseil afin de déroger de la politique d'approvisionnement et de renouveler le contrat du surintendant de drainage pour une période de trois (3) ans (2020-2021-2022).

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

QUE le Comité plénier recommande au Conseil déroger de la politique d'approvisionnement et d'adopter le règlement afin d'autoriser la signature de l'entente avec Leroux Consultant et d'assigner M. Eric Leroux comme surintendant de drainage afin qu'il puisse exécuter les tâches qu'ils lui sont imposés tel que spécifié dans la Loi sur le drainage L.R.O. 1990.

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts a by-law to authorize the signature of an agreement with Leroux Consultant and appoint Mr. Eric Leroux as Drainage Superintendant to carry out the duties imposed upon him pursuant to the Drainage Act R.S.O. 1990.

4) **HISTORIQUE :**

Les drains municipaux à l'intérieur de la Cité Clarence-Rockland ainsi des autres municipalités de l'Ontario son essentiel à la bonne réussite de l'agriculture et à l'économie de l'est Ontario et l'Ontario en entier. Ces cours d'eau sont également souvent utilisés comme fossé de décharge ("outlet") afin d'égoutter la structure de nos routes. Nous retrouvons trente-deux (32) drains municipaux à l'intérieur du territoire de notre municipalité.

En mars 2014, la Cité a été en soumission pour l'embauche d'un surintendant de drainage. À ce moment, seulement Leroux Consultant avait soumissionné. Leroux Consultant est donc à l'emploi de la

municipalité depuis avril 2014 afin d'effectuer la gestion et l'inspection de drain municipales.

En 2014, M. Leroux a obtenu un contrat de 3 ans avec des tarifs très compétitifs. M. Leroux a obtenu un contrat supplémentaire de 2 ans pour 2018 et 2019 sans augmentation du coût de la vie. Ses tarifs n'ont pas augmenté depuis le début de son contrat d'origine en 2014.

Pendant ces six (6) dernières années, le département d'infrastructures et aménagement du territoire a été très satisfait des services reçus de M. Leroux.

5) **DISCUSSION :**

En anticipant la fin du contrat, M Leroux a mentionné au département d'infrastructures et aménagement du territoire qu'il serait prêt à honorer les mêmes conditions. M. Leroux demande une modeste augmentation de ses tarifs pour les 3 prochaines années. Il propose d'augmenter ses tarifs de 2 \$ de l'heure pour 2020 et sans autre augmentation du coût de la vie pour le reste de la durée de 3 ans du contrat.

Les taux horaires de Leroux Consultant étaient compétitifs il y a six (6) ans lorsqu'il a gagné son premier mandat avec la Cité Clarence-Rockland. Nous avons vérifié auprès des municipalités avoisinantes et nous avons constaté qu'en augmentant ses tarifs de seulement 2 \$ de l'heure pour 2020 et en les gelant pour la prochaine période de 3 ans, ces tarifs sont très compétitifs.

Étant donné le bon service reçu pendant les six (6) dernières années et le manque d'expertise disponible dans ce domaine, le département d'infrastructures et aménagement recommande de déroger de la politique d'approvisionnement et de renouveler le contrat de Leroux Consultant.

Taux horaire et taux kilométrage:

Taux	Contrat original (2014-2017)				Dernier contrat (2018-2019)		Nouveau contrat (2020-2022)		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Horaire	\$58/hr	\$58/hr	\$58/hr	\$58/hr	\$58/hr	\$58/hr	\$60/hr	\$60/hr	\$60/hr
Kilométrage	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km	\$0.55/ km

6) **CONSULTATION :**

S.O.

- 7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
S.O.

- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
La province prévoit des subventions annuelles de 50% pour l'embauche d'un surintendant de drainage.

Lors du processus budgétaire de 2020, le salaire du surintendant de drainage a été endossé. La Cité est éligible à 50% de subvention associée aux coûts du salaire et dépenses.

Une somme de 22 500\$ a été attribuée au budget 2020. Ceci nous permet de réaliser des travaux de gestion sur les drains municipaux pour un montant total de 45 000\$.

- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
Selon la Loi sur le drainage L.R.O. 1990, la Cité a l'obligation de gérer ses drains municipaux.

- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
Avec l'embauche du Surintendant de drainage, ceci permet à la municipalité d'effectuer beaucoup plus de travaux préventifs sur nos drains municipaux. Par conséquent, ces travaux minimisent considérablement le risque de poursuite envers la municipalité due à des inondations ou dommages causés par de l'érosion.

- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
S.O.

- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
Annexe "A" By-law 2020-XX